

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



COMPTE RENDU DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de l'Hérault

COMMUNE de SAINT CLEMENT DE RIVIERE

L'an **deux mil seize, le vingt cinq février**, à **19h00**, le Conseil Municipal de la commune de **SAINT CLEMENT DE RIVIERE**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **M. Rodolphe CAYZAC**.

Étaient présents : M. Rodolphe CAYZAC, Mme Edith CATARINA, M. Jérôme POUGET, Mme Francine BOHÉ, Mme Françoise LESAUNIER, M. Marcel TARDIEU, Mme Michèle CACCIAGUERRA, Mme Josiane THOMAS, M. Alain PERRET du CRAY, Mme Martine PIERRE, M. François MERCIER, M. Daniel SAHUC, M. Georges TOURTOGLOU, Mme Laurence CRISTOL-DALSTEIN, M. François GEORGIN, Mme Christine RACHET MAKKA, M. Alain BAUDRY.

Étaient absents excusés : M. Christophe JAY, Mme Sylvie MULLIE-CHATARD, M. Francis AVRIAL, M. Alphonse CACCIAGUERRA, Mme Monique VITOUX, M. Claude REBOURG, Mme Rachèle BODIN, M. Stéphan BAYSSIERE, Mme Cécile BURTIN, M. Raphaël ROMANENS.

Procurations : M. Christophe JAY en faveur de M. Rodolphe CAYZAC, Mme Sylvie MULLIE-CHATARD en faveur de Mme Francine BOHÉ, Mme Monique VITOUX en faveur de Mme Michèle CACCIAGUERRA, Mme Rachèle BODIN en faveur de M. Daniel SAHUC, M. Stéphan BAYSSIERE en faveur de M. Marcel TARDIEU, M. Raphaël ROMANENS en faveur de M. Alain BAUDRY.

Secrétaire : Mme Françoise LESAUNIER.

Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal du 25 février 2016 après avoir procédé à l'appel des membres présents.

Mr GEORGIN demande la parole : « Je rentre de congés aujourd'hui. Je viens d'apprendre que j'étais le seul à avoir reçu les documents exhaustifs concernant le conseil d'aujourd'hui. Je m'insurge contre cela : il est anormal qu'il soit fait une différence entre les élus. Tous les élus doivent avoir la même information. N'étant pas sur Saint clément, je n'ai pas pu les faire parvenir à mes collègues. Ceci est inadmissible. Si vous voulez faire des économies de papier, vous pouvez aussi les faire parvenir par voie électronique, comme on vous l'a déjà suggéré plusieurs fois. »

Il est précisé que tous ces documents étaient disponibles pour consultation en Mairie.

INFORMATION : Approbation du Compte Rendu du Conseil Municipal en date du 05/02/2016

Renvoyé à la prochaine séance.

Levée des réserves sur celui du 17/12/2015.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur POUGET, adjoint aux finances, qui commente les documents à partir de la projection.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2016-003 : Approbation du Compte Administratif 2015 - Budget Ville

Monsieur le Maire quitte la salle.

Présenté au Conseil Municipal par Mr Jérôme POUGET, Adjoint aux Finances, Le Compte Administratif concernant l'exercice 2015 se présente de la manière suivante :

FONCTIONNEMENT

Dépenses : 6 273 239,58

Recettes : 6 664 329,96

Excédent : 391 090,38

INVESTISSEMENT

Dépenses : 1 450 260,06
Recettes : 2 272 546,50
Excédent : 822 286,44

EXCEDENT DE CLOTURE : 1 213 376,82

Pour mémoire

Restes à réaliser dépenses : 1 028 546,34

Restes à réaliser recettes : 200 000

M. Baudry demande quels sont ces 200 000 € de recettes à réaliser. M. Pouget répond qu'il s'agit d'un reste concernant l'opération "Cœur de village" qui n'est pas terminée. M. Baudry demande qu'un bilan de l'opération soit présentée au conseil. M. Pouget lui répond qu'une première partie a déjà été faite au conseil municipal du mandat précédent, mais que les différences seraient présentées à ce conseil lorsque l'opération sera complètement terminée.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé,

Après en avoir délibéré,

ADOPTE (19 Voix **POUR** - 4 abstentions Mme RACHET MAKA Christine - Mrs GEORGIN François, ROMANENS Raphaël, BAUDRY Alain) **le Compte Administratif 2015** présenté.

23 VOTANTS

19 POUR

0 CONTRE

4 ABSTENTIONS

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2016-004 : Affectation du résultat de fonctionnement 2015 - Budget Ville

Monsieur Jérôme POUGET, Adjoint aux finances expose :

Après avoir entendu le Compte Administratif 2015

Constatant que le Compte de Gestion fait apparaître

- Un excédent de fonctionnement de 391 090,38

Il est proposé d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- Affectation complémentaire en réserve : 391 090,38

Le Conseil Municipal ouï l'exposé,

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité des votes exprimés d'affecter le résultat de fonctionnement 2015 soit **391 090.38 €** en réserve au compte 1068 du Budget Primitif 2016.

23 VOTANTS

23 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2016-005 : Approbation du Compte Administratif 2015 - Budget Assainissement

Monsieur le Maire étant sorti,

Présenté au Conseil Municipal par Mr Jérôme POUGET, Adjoint aux finances, Le Compte Administratif concernant l'exercice 2015 se présente de la manière suivante :

FONCTIONNEMENT

Dépenses : 272 398,11

Recettes : 822 696,31

Excédent : 550 298,20

INVESTISSEMENT :

Dépenses : 3 764 891,92

Recettes : 3 533 749,38

Déficit : 231 142,54

EXCEDENT DE CLOTURE : 319 155,66

Pour mémoire :

Restes à réaliser Dépenses : 3 580 069,50

Restes à réaliser Recettes : 3 147 859,32

Le Conseil Municipal ouï l'exposé,

Après en avoir délibéré

ADOpte (19 Voix **POUR** - 4 **abstentions** Mme RACHET MAKHA Christine - Mrs GEORGIN François, ROMANENS Raphaël, BAUDRY Alain) **le Compte Administratif 2015** présenté.

23 VOTANTS

19 POUR

0 CONTRE

4 ABSTENTIONS

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2016-006 : Affectation du résultat de fonctionnement 2015 - Budget Assainissement

Monsieur Jérôme POUGET, Adjoint aux finances expose :

Après avoir entendu le Compte de Gestion et le Compte Administratif 2015

Constatant que le Compte de Gestion fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de 550 298,20

Il est proposé d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- Affectation complémentaire en réserve : 550 298,20

Le Conseil Municipal ouï l'exposé,

Après en avoir délibéré

DECIDE à l'unanimité des votes exprimés d'affecter l'excédent de fonctionnement 2015 soit **550 298.20 €** en réserve au compte 1068 du Budget Primitif 2016.

23 VOTANTS

23 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2016-007 : Approbation des Comptes de Gestion 2015 - Ville + Assainissement

Monsieur Jérôme POUGET, Adjoint aux finances, expose :

La Trésorerie des Matelles nous a transmis les comptes de gestion pour **l'année 2015** relatifs aux budgets cités en objet.

Ils se présentent de la manière suivante :

BUDGET VILLE

FONCTIONNEMENT

Dépenses : 6 273 239,58

Recettes : 6 664 329,96

Excédent : 391 090,38

INVESTISSEMENT

Dépenses : 1 450 260,06
Recettes : 2 272 546,50
Excédent : 822 286,44

EXCEDENT DE CLOTURE : 1 213 376,82

BUDGET ASSAINISSEMENT

FONCTIONNEMENT

Dépenses : 272 398,11
Recettes : 822 696,31
Excédent : 550 298,20

INVESTISSEMENT

Dépenses : 3 764 891,92
Recettes : 3 533 749,38
Déficit : 231 142,54

EXCEDENT DE CLOTURE : 319 155,66

Le Conseil Municipal ouï l'exposé,

Après en avoir délibéré

APPROUVE à l'unanimité les comptes de gestion 2015 pour les Budgets Ville et Assainissement présentés.

23 VOTANTS

23 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2016-008 : Taux d'imposition 2016

Monsieur Jérôme POUGET, Adjoint aux finances expose :

Dans le cadre de l'élaboration du Budget Primitif 2016, comme annoncé lors du Débat d'Orientation Budgétaire en date du 5 février 2016, et compte tenu des de la baisse des dotations d' Etat et du respect réglementaire de l'équilibre budgétaire, Je vous propose d'adopter les taux des taxes communales suivants ce qui représente 5% d'augmentation sur les taux de la taxe foncière des propriétés bâties et de la taxe d'habitation.

Pas d'augmentation du taux pour la taxe foncière des propriétés non bâties.

M. Baudry demande à s'exprimer au nom du groupe d'opposition. La fiscalité est un enjeu important pour les communes car la période économique impose une grande prudence car cela concerne l'argent de nos concitoyens. C'est aussi un message politique important envoyé aux administrés. Les taux des taxes d'habitation et du foncier bâti ont déjà augmenté de 2% en 2014, nous avons voté contre je vous le rappelle, pour un gain évoqué de 50 000€. Cette nouvelle augmentation de 5% va lourdement impacter les locataires par la taxe d'habitation et les propriétaires par l'augmentation à la fois de la taxe d'habitation et de la taxe sur le foncier bâti. Ces augmentations vont s'ajouter à l'augmentation annoncée des bases de 1% par l'Etat. Comparativement, les taux de Saint Clément sont bas, mais la valeur locative cadastrale des biens à Saint Clément est élevée, ce qui engendre un effort d'impôt plus important pour nos concitoyens. Rappelez-vous le tableau que vous avez présenté lors du DOB où les habitants de Saint Clément contribuaient en moyenne à hauteur de 579 € quand c'était 488 € pour les autres communes de la strate. Vous avez également choisi d'alourdir la politique fiscale en votant 0,30€ d'augmentation par m³ pour l'assainissement, ce qui, nous l'avions calculé à l'époque, revient à augmenter la facture de l'eau de 25%. Que de hausses ! et pour compenser quoi ? les baisses de dotation de l'état ? l'endettement de la commune ? le retard de projets commerciaux à buts uniquement fiscaux ? nous ne sommes pas les seuls à réagir ainsi : à Prades, 8 élus se sont désolidarisés du Maire et ont refusé de voter cette augmentation. Notre position est qu'il faut d'abord travailler à une réduction des dépenses avant de s'attaquer à une augmentation de la pression fiscale. Une étude critique et approfondie nous permettrait peut-être de dégager des pistes d'économies. C'est pourquoi nous demandons à ce qu'une telle étude soit lancée, notamment sur des secteurs qui peuvent contenir des gisements d'économies comme l'éclairage public. Les indemnités des élus, qui représentent 100 000 € par an à peu près, pourraient être diminuées, ne serait-ce que par solidarité avec nos concitoyens. Nous l'avions déjà demandé lors du DOB, les élus participeraient ainsi à l'effort qui est demandé à l'ensemble de nos concitoyens.

Il faudrait aussi travailler sur le pourquoi nous ne percevons pas de subventions, discussion que nous avons déjà eue au moment du DOB. Vous aviez cité une résistance politicienne. C'est un manque de 300 000 € par rapport à la moyenne. Nous sommes sceptiques quant au motif, car d'autres communes du même bord que nous ont eu des subventions. C'est donc une autre raison que les Clémentois ne peuvent accepter. Nous devons donc revoir notre façon de travailler avec ces collectivités pour aplanir les difficultés que le manque de subventions souligne. À notre avis, il est bien trop facile

d'augmenter les impôts sans se remettre en question. Donc nous voterons contre cette proposition. »

Mr Pouget répond :

- Bien sûr l'indemnité on peut y renoncer, vous pouvez également y contribuer. Je vous rappelle que vous avez demandé des formations payantes et que vous êtes les seuls à l'avoir fait.
- Pour les subventions : Les subventions n'ont rien à voir avec l'augmentation des taux, puisque les subventions sont des subventions d'investissement et non de fonctionnement.
- Des communes du sud ont augmenté leurs taux de façon bien plus importante.

L'année dernière, nous avons fait 0% d'augmentation malgré une baisse de la DGF, mais les communes doivent faire face au désengagement de l'Etat qui nous enlève du financement et nous donne de nouvelles affectations à financer sans contrepartie.

	2016
Taxe d'habitation	12,09 %
Taxe foncière propriétés bâties	13,48 %
Taxe foncière propriétés non bâties	64,34 %

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,

ADOPTE les taux d'imposition suivant pour **2016 - 17 Voix POUR - 2 abstentions** (Mmes CACCIAGUERRA Michèle, VITOUX Monique - **4 Voix CONTRE** Mme RACHET MAKKA Christine, Mrs GEORGIN François, ROMANENS Raphaël, BAUDRY Alain) :

TAXE D'HABITATION : 12.09 %
TAXE FONCIERE PROPRIETES BATIES : 13.48 %
TAXE FONCIERE PROPRIETES NON BATIES : 64.34 %

23 VOTANTS
17 POUR
4 CONTRE
2 ABSTENTIONS

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2016-009 : Budget Primitif 2016 - Ville

A la demande de Monsieur le Maire, Monsieur Jérôme POUGET, Adjoint aux finances, présente le Budget Primitif 2016.
Mr POUGET projette un tableau « Focus » pour expliquer l'évolution du budget,
Mr BAUDRY dit qu'on aurait dû joindre ce document aux documents envoyés.

Ce document financier se présente de la manière suivante :

FONCTIONNEMENT

Dépenses : 6 521 689

Recettes : 6 521 689

Mr POUGET projette aussi un « focus » pour la section investissement,

INVESTISSEMENT

Dépenses : 3 739 956.34

Recettes : 3 739 956.34

Mr BAUDRY demande s'il y a eu un appel d'offres pour le cimetière

Mr le Maire répond qu'il y aura un appel d'offres, mais avant il faut voter le budget.

Associations : Questions de l'Opposition

Remarques générales :

Les associations occupent une place essentielle dans la vie et le fonctionnement de la commune. Pour sécuriser leur existence et leurs services, nous proposons que soit adoptée au niveau de la commune une charte qui établira les domaines d'intervention prioritaires de la commune, et mettra en place des conventions pluri-annuelles quand l'aide de la commune est utilisée au fonctionnement de l'association. Cette charte, devenue publique, sera ensuite adoptée par chaque association et sera la base des échanges entre la collectivité et l'association. Elle permettra de rendre publique la politique d'accompagnement de la commune auprès des associations.

Mme Rachet Maka ajoute que c'est dans la ligne droite des démarches déjà prises pour structurer les échanges avec les associations, comme le dossier qui a été mis en place.

Pour préparer le conseil municipal, nous avons consulté les dossiers de demande de subvention déposés par les associations auprès de la commune.

1. Nous avons remarqué que la quasi-totalité des dossiers comprenait une liste des adhérents. Nous tenons à souligner que cette pratique est interdite et nous espérons que cette liste n'est pas demandée dans la liste des documents à fournir. Au contraire, il faudra penser à notifier aux associations qu'elles ne doivent pas la fournir.

Réponse de M. le Maire : « je ne sais pas si c'est interdit ou pas, mais nous ne la demandons pas. Les associations nous la fournissent même si nous leur signalons que nous ne la demandons pas ».

2. M. Francis AVRIAL est au bureau de l'association UNC. Celle-ci demande une subvention. M. Avrial ne pourra donc pas participer au vote des subventions aux associations sous peine de voir la délibération entachée de nullité.

Réponse : M. Avrial étant absent du conseil et ne s'étant pas fait représenter, la question ne se pose plus.

3. La bibliothèque a entrepris l'année dernière de changer ses logiciels pour les mettre à niveau. C'est pourquoi nous l'avons accompagnée par une subvention plus élevée que les années précédentes. Cette montée à niveau n'est pas terminée et la bibliothèque nous demande de continuer cette année encore notre effort d'accompagnement. Nous n'avons pas compris pourquoi la subvention prévue ne prenait pas en compte cette demande et était revenue au montant des années sans investissement exceptionnel. Nous demandons à ce que ce montant soit modifié à la hausse pour accompagner les efforts de modernisation de la bibliothèque.

Réponse : M. le Maire précise qu'il doit y avoir cette année un investissement important pour la bibliothèque que la commune assume : la climatisation. En compensation, il a été décidé avec l'association de ne pas donner de subvention cette année.

4. Ni l'ACSL, ni Saint Clément festivités n'ont déposé de dossier de demande de subvention : ils n'étaient pas présents dans le classeur mis à notre disposition. Malgré cela, il est prévu de reconduire la subvention pour St Clément festivités au même niveau que l'année précédente, alors que rien n'est prévu pour l'ACSL. Pourquoi ?

Mr le Maire précise que le dossier de St Clément festivités était sur son bureau lors du passage des élus de l'opposition en mairie, mais qu'il est à disposition.

Pour l'ACSL, Mr le Maire précise qu'il y a un problème par rapport au four de cuisson des porcelaines, que des travaux demandés par la commission de sécurité doivent être faits pour la mise aux normes (sous peine de fermer le centre Fernand Arnaud). Ces travaux effectués par la Mairie viendront en déduction de la subvention donnée chaque année à l'ACSL. Le coût des travaux étant d'un montant de 24 000 € et la subvention de 8 000€ par an l'ACSL n'aura pas de subvention pendant trois ans. Mr le Maire dit que si une autre solution que celle exposée était retenue, la subvention de l'ACSL serait réexaminée

Le Conseil Municipal ouï l'exposé,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le Budget Primitif **2016** présenté : **17 Voix POUR - 2 Abstentions** (Mmes CACCIAGUERRA Michèle, VITOUX Monique - **4 Voix CONTRE** Mme RACHET MAKHA Christine, Mrs ROMANENS Raphaël, BAUDRY Alain.

23 VOTANTS
17 POUR
4 CONTRE
2 ABSTENTIONS

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2016-010 : Budget Primitif 2016 - Assainissement

A la demande de Monsieur le Maire, Monsieur Jérôme POUGET, Adjoint aux finances présente au Conseil Municipal le Budget Primitif 2016.

Ce document financier se présente de la manière suivante :

EXPLOITATION

Dépenses : 556 486

Recettes : 556 486

INVESTISSEMENT

Dépenses : 4 889 822.52

Recettes : 4 889 822.52

Le Conseil Municipal ouï l'exposé,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le Budget Primitif 2016 présenté : **19 Voix POUR - 4 Voix CONTRE** (Mme RACHET MAKA Christine, Mrs GEORGIN François, ROMANENS Raphaël, BAUDRY Alain.

23 VOTANTS

19 POUR

4 CONTRE

0 ABSTENTION

Intervention de Mr POUGET pour répondre aux questions écrites de l'opposition.

Question écrite de l'opposition :

Compte 60611 :

Il était inscrit au Budget 2015 : 57 100 €. Le conseil municipal a voté une DM de 10 000 € le 30 novembre pour ce même compte, au motif d'une surconsommation due, d'une part à la sécheresse pour 60%, et d'autre part, à une fuite à la piscine de Bissy pour 40%. Il s'avère que seulement 53 458 € ont été consommés en 2015 et que 66 700 € sont budgétés pour 2016.

Réponse de Monsieur Jérôme POUGET

Facture reçue en janvier payée en février : 13 791.60€

Question écrite de l'opposition :

Pouvez-vous nous en donner les explications ? Pouvez-vous nous assurer que la fuite d'eau de Bissy est résolue et que le dépassement ne se répètera pas ?

Réponse de Monsieur Jérôme POUGET

Oui on l'assure

Question écrite de l'opposition :

Compte 60612 :

Nous proposons que soit inscrite au budget une étude pour diminuer nos coûts de consommation électrique et plus particulièrement l'éclairage public qui en représente la plus grande partie.

Monsieur Jérôme POUGET explique que c'est actuellement une piste de réflexion que nous avons et que notre parc de luminaires est ancien et d'une grande diversité. Pour cela, nous devons passer par une étude de professionnel.

Monsieur le Maire précise que nous avons eu des contacts avec des entreprises à ce sujet.

Mr BAUDRY demande à ce que le conseil soit informé de l'avancée des études.

Question écrite de l'opposition :

Compte 6132 :

La commune loue un bâtiment ou un terrain. Merci de préciser de quoi il s'agit.

Réponse de Monsieur Jérôme POUGET

C'est un local que nous louons au Boulidou pour les services techniques.

Question écrite de l'opposition :

Compte 6135 :

Même question : Merci de préciser de quoi il s'agit.

Réponse de Monsieur Jérôme POUGET

Locations Mobilières (bus, photocopieurs, véhicules, algeco, préfabriqué maternelle)

Question écrite de l'opposition :

Compte 61522 :

Merci de nous expliquer pourquoi ce compte a été scindé en deux dans le budget 2016.

Réponse de Monsieur Jérôme POUGET

Nouvelle réglementation au 01/01/2016 :

615221 : Entretien bâtiments publics

615228 : Entretien autres bâtiments (Bissy)

Compte 61523 :

Réponse de Monsieur Jérôme POUGET

Nouvelle réglementation au 01/01/2016 :

615231 : Entretien Voiries

615232 : Entretien Réseaux

Même question.

Compte 657362 :

Nous demandons à ce que soit présenté le budget du CCAS en détail. La présentation en grande masse comme ici ne permet pas le vote éclairé de ce financement.

Réponse de Monsieur Jérôme POUGET

Le budget du CCAS sera voté lors du Conseil du CCAS. Vous verrez cela avec votre représentant qui y siègera.

Question écrite de l'opposition :

Compte 70323 :

Ce compte montre une croissance du perçu entre 2014 (18 000 €) et 2015 : 20 527,06. Pourtant il n'est prévu au budget que 12 500€. Pouvez-vous en expliquer les raisons ?

Réponse de Monsieur Jérôme POUGET

En 2015 : orange verse 3 années de redevance d'occupation domaine public (orange, coopérative, médiafiche et gaz).

Question écrite de l'opposition :

Compte 7351 :

Le compte administratif de 2015 montre une rentrée de 127 774,28 € alors que le budget prévoyait 167 719€ et que le compte administratif 2014 montrait une rentrée de 164 000 €. Cette baisse est-elle d'après vous conjoncturelle ou structurelle ? Merci de préciser votre analyse. Cette analyse permet d'expliquer l'inscription de 150 000€ de recettes au budget 2016.

Réponse de Monsieur Jérôme POUGET

Taxe conso finale électricité : encaissement en février de 57 540 € pour 3eme trimestre 2015. Traditionnellement perçu en décembre et la perception a demandé de clôturer les comptes très tôt (10 janvier pour fonctionnement versus fin janvier habituellement)

Question écrite de l'opposition :

Chapitre 13 : subventions

Pouvez-vous nous détailler les actions pour lesquelles ces subventions sont attendues ? À quel niveau d'avancement et de fiabilité en sommes-nous pour l'octroi de ces subventions ?

Réponse de Monsieur Jérôme POUGET

Nous demandons des subventions pour toutes les actions que nous menons et nous sommes en attente des réponses.

Personnel :

Question écrite de l'opposition :

Il nous semble que le personnel de la commune va être renforcé par deux équivalents temps plein d'agents non titulaires. Si nous avons bien lu, merci de nous indiquer quelles fonctions vont être renforcées et comment. Si nous n'avons pas correctement lu, merci de nous en donner l'interprétation.

Réponse de Monsieur Jérôme POUGET

Bonne lecture partielle :

Des titulaires sont malades ou bien en congés maternité. On fait appel au CDG 34 et si satisfaction, on recrute en CDD.

Budget assainissement :

Question écrite de l'opposition :

À quoi correspondent les charges à caractère général de la section d'exploitation chapitre 011, compte 618 divers

Réponse de Monsieur Jérôme POUGET

Il s'agit du traitement des boues de la station d'épuration.

Question écrite de l'opposition :

Pouvez-vous nous expliquer la prime d'épuration que l'on trouve sous le compte 741 ?

Réponse de Monsieur Jérôme POUGET

C'est une prime versée par l'Agence de l'eau car notre station est conforme.

Question écrite de l'opposition :

À quoi correspond l'inscription du nouveau budget chapitre 23 ?

Réponse de Monsieur Jérôme POUGET

Immobilisations en cours : montants décaissés mais ouvrages pas terminés :

Exemple : acomptes

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2016-011 : Demandes de subventions liées au vote des Budgets Primitifs 2016

Dans le cadre des projets retenus lors du vote du Budget Primitif 2016, il convient de m'autoriser à solliciter, sur la base des financements spécifiques à chaque projet, les différents organismes susceptibles d'apporter une contribution financière sous forme d'aide ou de subvention (Fonds Européens, Etat, Conseil Régional, Conseil Départemental, CCCGPSL).

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré

AUTORISE à l'unanimité des votes exprimés, Monsieur le Maire à présenter des dossiers de demandes d'aides auprès des organismes suivants : Fonds Européens, Etat, Caf, Conseil Départemental, Conseil Régional, CCGPSL concernant les projets prévus au Budget Primitif 2016.

DIT que les financements spécifiques à chaque projet seront amendés en fonction des aides obtenues.

23 VOTANTS

23 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

Informations sur les décisions prises en vertu de l'article L 2122-22 :

3 décisions :

- **contrat de prêt de 1 850 000 € échéance semestrielle , taux variable indexé sur le taux du livret A , révisable à chaque échéance**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22 pour les communes,

VU la délégation rendue exécutoire du Conseil Municipal accordée à Monsieur le Maire en date du 16 avril 2014,

VU l'accord de principe donné sur le prêt de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Le Maire de Saint Clément de Rivière,

DECIDE

De contracter auprès de la Caisse des Dépôts un contrat de prêt composé d'une ligne de prêt d'un montant total de **1 852 000 €** et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Durée de la phase de préfinancement : 3 à 12 mois
Durée d'amortissement : 20 ans
Périodicité des échéances : Semestrielle
Index : Livret A
Taux d'intérêt actuarial annuel : Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat
Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du LA
Amortissement : Déduit
Typologie Gissler : 1A
Commission d'instruction : 0.06 % (6 points de base) du montant du prêt.

De signer seul le contrat de prêt réglant les conditions de ce contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds

- **Redevance pour occupation du domaine public**

VU l'article L2122-22, 2e du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 16 avril 2014 autorisant le Maire, pour la durée de son mandat, à fixer les droits à caractère non fiscal prévus au profit de la Commune, dans les limites autorisées par les lois et règlements qui régissent ces droits.

Monsieur le Maire expose la parution au journal officiel du décret n° 2015-334 du 25 mars 2015 fixant le régime des redevances dues aux communes et aux départements pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur les ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz et aux canalisations particulières d'énergie électrique et de gaz.

Dans l'hypothèse où ce type de chantier interviendrait, l'adoption de la présente décision permettra dès lors de procéder ultérieurement à la simple émission d'un titre de recettes;

Monsieur le Maire de Saint Clément de Rivière

DECIDE

- **D'instaurer** la dite redevance pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur les ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz ;

- **D'en fixer** le mode de calcul, conformément au décret N°2015-334 du 25 mars 2015, en précisant que celui-ci s'applique au plafond réglementaire.

- **Attribution du marché pour monter en débit de l'ADSL pour 5 NRA à FM PROJET pour 413 031,30 TTC**

Le Maire de la Commune de Saint Clément de Rivière,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2122-22

VU l'article 28 et 72 du Code des marchés publics

VU les délibérations en date du 16 avril 2014 et 12 mai 2015 par lesquelles le Conseil Municipal la chargé, par délégation de prendre certaines des décisions prévues à l'article L2122-22 susvisé,

VU la consultation publiée le 22 avril 2015

DECIDE

Article 1 : Le marché relatif au projet de montée en débit - création de 5 NRA-MeD/PRM est attribuée à la Société **FM PROJET**, domiciliée 2166 route de Cambran - 40 180 SORT EN CHALOSSE, pour un montant de :

- Tranche ferme : **413 031, 30 € TTC**
- Tranche conditionnelle 1 : **117 562, 84 € TTC**

Article 2 : Monsieur le Trésorier et Monsieur le Directeur Général des Services sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera publiée conformément à la réglementation en vigueur.

Article 3 : Le Conseil Municipal sera informé de la présente décision à l'occasion de sa prochaine séance.

Informations diverses :

- Le L.I.E.N devrait se faire, le rapporteur public a demandé le rejet du dernier recours
- Le Député + GPSL + La commune de St Clément ont réagi au projet du CDCI.

Le nouveau Préfet de l'Hérault (avec qui Mr le Maire a rendez-vous le 21 mars) a répondu à Mr le Député, Mr Le Maire fait une lecture de cette lettre qui lui a été envoyée en copie.

Elle préconise une discussion avec la Communauté de Communes des Cévennes Gangeoises, plutôt qu'un rapprochement vers Montpellier Métropole.

Monsieur le Maire précise qu'il reste attentif et vigilant.

Après avoir épuisé les questions inscrites à l'ordre du jour, Monsieur le Maire, déclare clos le Conseil Municipal du 25 février 2016 à 20h45.